

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2023	34

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE  
8, Place de l'Eglise  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 Juin 2023

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 20

Le 9 Juin 2023 à 19 h 00

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

**Date de convocation :**

1<sup>er</sup> juin 2023

**Date d'affichage :**

1<sup>er</sup> Juin 2023

Secrétaire de séance : Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique

**PRESENTS :** SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, TRABELSI Daniel, GAILLET Gérard, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ROBERT Bruno, ZITO Josette, LHOMME Louisette, ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, MASSAU Fatima, POUSSON Fanny

**ABSENTS EXCUSES :**

Madame ALEXANDRE Valérie qui a donné pouvoir à Madame SAUVAT Sandrine

MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi

Madame THIMOTHE Ketty qui a donné pouvoir à Monsieur ADOUENI Léon

Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame LHOMME Louisette

Madame BOULE Annie qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique

**ABSENTS :**

Madame HAMARD Angèle

Monsieur LUKUNGA Joseph

Monsieur CAVROS Henri

**A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet de délibération ci-dessous :**

**DELIBERATION RELATIVE A LA MODIFICATION DU TABLEAU DES  
EFFECTIFS  
CREATION DE POSTE  
SUPPRESSION DE POSTE**

Le Conseil municipal,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre le recrutement de nouveaux arrivants.

Plusieurs dispositions modifiant le tableau des effectifs du personnel de la commune sont aujourd'hui proposées.

Considérant la nécessité de créer un poste,

- Un poste de gardien brigadier à temps complet à raison de 35h (nomination par voie de détachement)

Considérant la nécessité de supprimer :

- Un poste agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à raison de 35h à la suite de la radiation des cadres pour départ à la retraite

Le tableau des emplois est ainsi modifié et après avis du comité social territorial, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **D E C I D E A L ' U N A N I M I T E**

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2023,

Fait et délibéré, le 9 Juin 2023  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Dominique SMAGUINE

